



## Procès-verbal du conseil d'administration du 09 décembre 2025

Le 09 décembre à 18 heures, le conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) s'est réuni au sein de la Mairie de la Courneuve sous la présidence de Zakia BOUZIDI.

Étaient présents ou avaient donné pouvoir :

Membres du conseil d'administration :

- Zakia BOUZIDI (présidente) disposant du pouvoir de madame MESSEZ,
- Didier BROCH (vice-président) disposant du pouvoir de madame MARTINS,
- Emmanuelle HOLDER disposant du pouvoir de monsieur HERRERA,
- David MILLERIOUX,
- Brigitte DIONNET,
- Yalini SANTHIRARASA,
- Mariane MINJOU,
- Bernadette DODIN,
- Helman LE PAS DE SÉCHEVAL,

Invités :

- Suppléants : Stanislas KASPRZACK, Laure MOREAU,
- Équipe du CRR 93 Jack Ralite : Alexandre GRANDÉ, Sébastien PETITJEAN, Alexis ROY, Raphaël SOUYRIS, Marc CHRISTOPHE, Victor DI SABATINO,
- Ville d'Aubervilliers : Solen ROUILLARD,
- Ville de La Courneuve : Claire ANDRIEU,
- Département de la Seine-Saint-Denis : Jonathan RUIZ-HUIDOBRO, Deborah RAVOHITRA.

En préambule, la présidente BOUZIDI informe le conseil d'administration que depuis quelques mois et de manière régulière, le CRR 93 Jack Ralite accueille des expositions. Elle se félicite de cette nouvelle dynamique.

### 1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 30 septembre 2025

**Z. BOUZIDI** : Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 30 septembre 2025.

*Délibération :*

*Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des votants le procès-verbal du conseil d'administration du 30 septembre 2025.*

### 2. Acceptation d'un don

**Z. BOUZIDI** : Récemment, une entreprise albertivillarienne a exprimé son souhait d'effectuer un don au bénéfice du Conservatoire d'Aubervilliers - La Courneuve (ci-après CRR 93 Jack Ralite). Madame le Maire a invité le donateur à affecter ce don au conservatoire compte tenu de son rôle dans le territoire et de ses besoins.

Ainsi, cette entreprise nous a communiqué sa volonté de nous faire un don de 20 000 €. Celui-ci servira à renouveler et à entretenir le parc instrumental. À noter que ce don est le premier issu du mécénat d'entreprise.

**B. DIONNET** : Quelle est la nature de cette entreprise ?

**Z. BOUZIDI** : Il s'agit d'une entreprise spécialisée dans le traitement et le recyclage des déchets ferreux qui se trouve le long du canal de Saint-Denis.

**D. MILLERIOUX** : Avons-nous prévu un évènement ou une contrepartie afin de remercier le donateur ou de valoriser ce don ?

**Z. BOUZIDI** : Le donateur a effectué ce don sans demander la moindre contrepartie mais nous réfléchissons à l'organisation d'une soirée afin de le remercier de façon officielle. À ce stade, rien n'est, pour le moment, acté.

**E. HOLDER** : Il serait peut-être judicieux de le remercier à travers un petit encart au sein de la newsletter.

**Z. BOUZIDI** : Effectivement. Considérant que ce don est le premier que nous recevons, nous réfléchissons à la possible mise en place d'une grille comme on en trouve dans de nombreuses autres institutions qui permettrait d'honorer les donateurs en fonction du montant des dons, comme un accès privilégié aux manifestations du CRR.

*Délibération :*

*Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'accepter le don de 20 000 € de la société LAMCO Recyclage représentée par monsieur COSTELLA et d'imputer cette somme au compte 756 du budget 2026 à venir du CRR 93 Jack Ralite.*

### **3. Approbation du rapport d'activité amendé 2024/2025.**

**Z. BOUZIDI** : Le 30 septembre, nous avons présenté le rapport d'activité du CRR 93 Jack Ralite. Plusieurs observations ont été effectuées à la suite de cette présentation. Des modifications ont été effectuées et de nouveaux développements intégrés pour tenir compte des remarques et vous avez pu ainsi découvrir cette seconde version du rapport d'activité 2024/2025 que nous vous soumettons aujourd'hui.

**J. RUIZ-HUIDOBRO** : Lors du dernier conseil d'administration, j'avais, en effet, formulé des remarques sur le manque de données qualitatives qui ont été immédiatement prises en compte. Désormais, le rapport d'activité évoque plus en détail les contenus pédagogiques proposés au sein de l'établissement. Je salue votre réactivité.

*Délibération :*

*Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le rapport d'activité amendé 2024/2025.*

### **4. Approbation des lignes de gestion relatives aux modalités de révision des rémunérations des agents contractuels.**

**A. GRANDÉ** : Au sein de notre établissement, la proportion d'agents contractuels augmente. Les agents titulaires ont un avancement de carrière automatique, ce qui n'est pas possible pour les contractuels. En conformité avec les règles de la fonction publique territoriale, les demandes de revalorisation des rémunérations des contractuels seront examinées au moins tous les trois ans lors de l'entretien professionnel annuel. Par ailleurs, depuis 2019, il est imposé aux collectivités de mettre en place des lignes directrices de gestion explicites, concertées et connues qui déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines. Nous avons donc, en accord avec le CST, fixé des critères qui pourraient justifier une revalorisation salariale :

la manière de servir, l'ancienneté, l'évolution des responsabilités, dans le respect de l'égalité homme-femme en sont quelques exemples. J'attire votre attention sur le critère « difficulté de recrutement sur des profils spécifiques ». Au sein de notre établissement, nous recrutons parfois des profils spécifiques détenteurs de compétences rares et recherchées. Afin de conserver notre attractivité, il est nécessaire d'être en mesure de proposer à ceux-ci des conditions de travail avantageuses.

**J. RUIZ-HUIDOBRO :** Au sein du CRR 93 Jack Ralite, pourriez-vous me communiquer des informations sur le déroulé de carrière des contractuels ? Est-ce que vous proposez des CDI ? Dispensez-vous des formations pour les aider à passer les concours ?

**A. GRANDÉ :** La loi est très stricte concernant la CDIisation des contractuels. Il n'est pas possible de le faire avant 6 ans, et au-delà de 6 ans, c'est obligatoire. Par ailleurs, nous encourageons les agents à passer les concours de la FPT, même si ceux-ci sont plus rares avec un nombre de places très limité. S'ils expriment la volonté de passer un concours, nous leur proposons des jours de congés afin qu'ils puissent se préparer de manière optimale, sans les pénaliser au niveau de la rémunération. Nous les accompagnons également dans l'inscription aux formations obligatoires en vue de la titularisation.

*Délibération :*

*Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les lignes directrices de gestion relatives à la revalorisation des rémunérations des agents contractuels établies selon les critères détaillés dans la délibération 25/35, étant entendu que les évolutions de rémunérations décidées seront appliquées à partir du 1<sup>er</sup> septembre de chaque année et que chaque agent demandeur d'une revalorisation salariale recevra une réponse motivée.*

#### **5. Approbation de la convention de télétransmission.**

**Z. BOUZIDI :** Comme vous le savez, toute délibération prise au sein du conseil d'administration doit être, par la suite, vérifiée par le contrôle de la légalité de la préfecture de la Seine-Saint-Denis avant d'être mise en application. Actuellement, un agent se rend à Bobigny pour déposer les copies des délibérations afin que la préfecture puisse en prendre connaissance et en vérifier la conformité. Cette proposition de délibération m'autoriserait à signer une convention entre notre établissement et la Préfecture pour arrêter les modalités de la télétransmission des délibérations, obligatoire à compter du 1er janvier 2026

**D. MILLERIOUX :** Est-ce que ce service serait payant ?

**Z. BOUZIDI :** Oui, l'abonnement annuel au service Fast-Actes, la formule choisie, est de 350 € pour envoyer des actes administratifs à la préfecture suivant une petite volumétrie, ce qui inclut l'utilisation du service, le support utilisateur et la maintenance applicative, correctrice et réglementaire.

*Délibération :*

*Le conseil d'administration autorise à l'unanimité la Présidente du CRR 93 à signer la convention de télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de la légalité de la préfecture de la Seine-Saint-Denis. Il autorise la Présidente à effectuer tous les actes nécessaires à la mise en place du dispositif. Il prend acte que le coût de la convention sera imputé sur les crédits du budget de fonctionnement au chapitre 65 nature 65811.*

#### **6. Présentation du livret de sensibilisation à la lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels.**

**Z. BOUZIDI :** Le 04 février 2025, au sein de ce conseil d'administration, nous avons nommé une référente concernant la question des violences et harcèlement sexistes et sexuels (ci-après VHSS). L'objectif de cette nomination était de doter la structure d'un dispositif de signalement et de suivi des VHSS. Madame MINJOU a été nommée, elle a suivi une formation où ont été exposées les modalités de suivi, de signalement et d'accompagnement des victimes.

**M. MINJOU :** La formation m'a permis d'approfondir mes connaissances sur les dispositifs juridiques encadrant les VHSS. Elle m'a permis de rencontrer des personnes-ressources qui peuvent répondre à mes questions. J'ai, par ailleurs, appris à mettre en place un protocole de signalement. En accord avec la Direction, nous avons donc rédigé un livret de sensibilisation à destination des agents et des usagers. Ce livret a été corédigé avec la direction et a pour but que chacun puisse être en mesure d'identifier une situation problématique et avoir des ressources afin d'y répondre.

**E. HOLDER :** Je remercie madame MINJOU pour le livret et le travail effectué de manière générale. J'attire votre attention sur un élément de la page 2 du livret : les contacts non consentis sont catégorisés comme des agressions, comme le prévoit la loi. Or, dans nos cadres pédagogiques, certains contacts sont nécessaires notamment afin de corriger certaines postures et j'ai été parfois témoin de formes d'incompréhension entre des élèves et des professeurs concernant la nécessité de ces gestes. Il m'apparaît comme important de former les professeurs à communiquer auprès des élèves et des parents à ce propos.

**M. MINJOU :** En effet, de nombreux contacts peuvent avoir lieu dans un cadre pédagogique. Mais il y a des façons très simples de les rendre lisibles et compréhensibles par l'élève. En les annonçant, en les effectuant sur nous-mêmes avant de les effectuer sur l'élève. Ces façons d'amener le contact font partie de la formation des professeurs. Il est également possible d'évoquer cela dans les réunions de rentrée avec les parents d'élèves afin qu'aucune ambiguïté ne demeure et que les parents aient un espace pour éventuellement poser des questions.

**B. DODIN :** Si Marianne MINJOU reçoit une personne victime de VHSS, quelle sera l'étape suivant la réception de la victime ?

**M. MINJOU :** Les situations diffèrent mais je peux effectuer un signalement, signaler ce qui m'a été transmis à la direction, conseiller la victime et l'accompagner, la mettre en relation avec des personnes pertinentes, l'accompagner lors d'un dépôt de plainte. À chaque étape et pour chaque situation, mon objectif sera en premier lieu de protéger les victimes et les témoins potentiels. Par la suite, nous rédigerons un protocole que nous vous soumettrons.

**H. LE PAS DE SÉCHEVAL :** Ce travail est remarquable car il est très synthétique. Il contient des définitions, il rappelle le cadre légal, propose des solutions potentiellement mises en place, je trouve ce document remarquable.

**R. SOUYRIS :** Nous allons demander à notre chargé de communication d'effectuer une mise en page visant à rendre le document plus lisible puis nous le diffuserons.

*Délibération :*

*Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la publication du livret de sensibilisation aux violences et harcèlement sexistes et sexuels.*

## **7. Créations et suppressions de postes.**

**A. GRANDÉ :** Lors du dernier conseil d'administration, nous vous avons indiqué que Raphaël SOUYRIS avait commencé à établir un historique des postes. Nous avons commencé à supprimer des postes qui n'étaient pas occupés depuis des années. Au sein de ce document, une grande partie de ces suppressions concernent donc des postes qui ne sont pas dotés actuellement. Par ailleurs, nous avons précédemment passé des délibérations concernant les modalités de passage des Professeurs d'Enseignement Artistique (ci-après PEA) en « hors classe ». Cette année, afin de respecter le quota de 15 % de hors classe parmi les PEA, deux agents ont été promus selon les critères établis précédemment par ce conseil d'administration. Nous avons donc créé leurs postes afin de rendre cette promotion effective.

*Délibération :*

*Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les créations et suppressions de postes telles que détaillées au sein de la délibération 25/31. Le fait que les emplois à temps non complet énumérés, dont la quotité de travail est inférieure à 50 %, puissent être pourvus par des agents contractuels*

*en appliquant des dispositions de l'article L332-8 5° du code général de la fonction publique est approuvé à l'unanimité. Le fait de recourir à des agents contractuels dans le cas où aucune candidature d'agent titulaire ne répondrait à la nature exacte des fonctions, en application des dispositions des articles L332-8 2° ou L332-14 du code général de la fonction publique est approuvé à l'unanimité.*

## **8. Bilan à mi-parcours du projet d'établissement 2023-2028.**

**Z. BOUZIDI :** Le projet d'établissement est un document qui a été transmis au ministère de la Culture lors du renouvellement de notre classement en tant que conservatoire à rayonnement régional. Une fois transmis, le ministère effectue un retour qui permet à l'établissement de s'assurer qu'il respecte le cahier des charges nécessaire à l'obtention de son statut. En 2023, nous avons déposé notre projet d'établissement pour cinq ans. Ce document décrivait notamment nos projets pédagogiques, quels départements nous comptons renforcer et par quels moyens. Deux ans et demi après le dépôt, la direction vous propose un bilan à mi-étape de ce projet d'établissement. Ce document met en lumière un conservatoire profondément ancré dans son territoire, dont l'action au service des habitants d'Aubervilliers et de La Courneuve constitue le socle d'un rayonnement reconnu au niveau national. Je tiens à remercier l'équipe de direction pour le bilan et pour le travail exigeant au service d'un projet public ambitieux et pertinent. Leur capacité à traduire des orientations politiques en action concrètes et mesurables est admirable.

**S. PETITJEAN :** Le bilan proposé se subdivise en trois actes transversaux. Avant de les détailler, il convient de rappeler qu'au vu de la place occupée par les ressources humaines au sein de notre budget, nos marges de manœuvres sont très réduites et ne dépendent que de la mobilité des équipes et des départs à la retraite. Actuellement, de nombreux enseignants partent à la retraite, ce qui nous permet de réinterroger nos pratiques en matière d'organisation pédagogique. Dans un premier temps, ce bilan met en valeur la poursuite de la politique d'accès au conservatoire. Le dispositif d'atelier de découvertes instrumentales s'élargit à la danse et au théâtre. Nous avons également créé des ateliers en soutien à la motricité à destination de jeunes enfants afin de réduire les inégalités, sociales notamment. A la fin de ses études, un élève du CRR 93 Jack Ralite a autant de chances d'intégrer des établissements supérieurs et ce, malgré le fait que l'établissement se situe sur un territoire dit défavorisé.

Ce bilan détaille également les évolutions des départements, c'est-à-dire des grands ensembles de disciplines. Par exemple, le département jazz a été entièrement remanié. Nous avons eu l'opportunité d'ouvrir un poste en chant pour le compléter et ce remaniement a porté ses fruits car le nombre d'élèves a augmenté ces deux dernières années. Actuellement, nous travaillons au développement du département cuivres qui montera en puissance dès la rentrée prochaine. Le second axe se focalise sur la place du conservatoire au sein de la société. Nous accueillons des élèves dès cinq ans via un atelier découverte de la danse. Par ailleurs, le CRR 93 Jack Ralite poursuit sa politique d'accès à destination du plus grand nombre avec un renforcement des dispositifs à destination des élèves en situation de handicap. Nous formons actuellement un référent et nous avons pour projet, à terme, d'avoir un autre référent handicap pour l'éducation artistique et culturelle. Enfin, le dernier axe dresse d'une part un bilan des pratiques internes et externes de diffusion de l'information. Dans ce bilan sont listés tous les dispositifs qui participent à la clarification des informations. Par exemple, le passage au quotient CAF permet aux usagers de connaître en avance le prix de leurs frais de scolarité. D'autre part, il dresse un état des lieux de nos équipements, de leur entretien et de leur évolution. Est évoqué le parc instrumental mais surtout le bâtiment. Des travaux ont été effectués et des réaménagements ont eu lieu afin de pouvoir développer notre activité.

**A. ROY :** En plus des grands axes d'évolution que vient de lister Sébastien, de nombreuses évolutions ont eu lieu au sein du secteur EAC. Nous avons, au sein de notre territoire, de nombreuses personnes qui bénéficient indirectement du CRR 93 Jack Ralite. C'est-à-dire des élèves ou même des parents d'élèves qui ne sont pas inscrits mais qui bénéficient d'éléments ou de dispositifs apportés par le conservatoire. Les écoles, les collèges, les lycées comportent des élèves qui bénéficient de dispositifs (classe à horaires aménagés, interventions) portés par le CRR 93 Jack Ralite. Dans les écoles, nous avons transformé la classe orchestre. Nous avons créé une chorale inter école. Nous avons créé des classes instrumentales qui vont travailler avec les musiciens intervenants. Au sein des collèges nous avons soutenu l'autonomie des classes à horaires aménagés danse.

Nous avons soutenu des classes à horaires aménagés préexistantes en les redynamisant. Nous avons également retravaillé les éléments de communication afin de nous rendre plus visibles et attractifs. Nous avons commencé à travailler avec les centres de loisirs qui sont des endroits où nous n'intervenons pas encore. Nous avons également commencé à travailler avec les maisons de quartier. La perméabilité de l'EAC et l'EAS peut se définir très simplement : comment les bénéficiaires deviennent usagers ? Comment des enfants qui bénéficient d'une intervention d'un musicien sur le temps scolaire s'inscrivent dans un cursus au sein du CRR 93 Jack Ralite ? En rencontrant, en expliquant, en travaillant sur l'accessibilité et en mettant en place des passerelles, nous pourrions potentiellement faire en sorte que les élèves restent au conservatoire. Nous avons déjà mis en place des passerelles pour le chant choral. Par ailleurs, en emmenant les parents d'élèves au sein du conservatoire lors des spectacles, cela permet de faire en sorte que de nouveaux publics se rendent au CRR 93 Jack Ralite.

**A. GRANDÉ :** Ce document liste également les partenariats extérieurs que nous avons mis en place et qui contribuent au rayonnement de l'établissement. Dans le cadre du Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (ci-après CPES), nos étudiants découvrent l'IRCAM, l'Opéra National de Paris, l'Orchestre de Paris ainsi que la Philharmonie de Paris. Nous avons également mis en place des échanges avec des établissements italiens et emmenés nos élèves se produire au festival de Trente, par exemple. Tout cela participe à l'attractivité de l'établissement.

**J. RUIZ-HUIDOBRO :** Ce document est très intéressant. Ne penseriez-vous pas qu'il serait bénéfique d'insister sur ces récits, sur le fait que le conservatoire participe à la réduction des inégalités pour en faire un document de communication extérieur qui pourrait être utilisé dans le cadre de rendez-vous mécénat ?

**A. GRANDÉ :** Nous pourrions en effet y réfléchir. Ce document a été préparé spécifiquement pour ce CA pour d'une part rendre lisible aux membres du conseil d'administration notre activité mais également pour que nous prenions un peu de recul sur le travail effectué. Le récit pourrait s'articuler autour de trois axes : un conservatoire connecté aux villes fondatrices, la défense d'une pédagogie inclusive et un conservatoire qui modifie des destins. La question est comment transformons-nous ce bilan en un document de communication.

**D. BROCH :** Nous avons toujours souhaité le développement du CRR 93 Jack Ralite. Il m'apparaît nécessaire aujourd'hui de traduire ce document en éléments de communication pour pouvoir mener les batailles qui sont les nôtres. En effet, ce document montre bien le rayonnement du conservatoire sur le terrain de Plaine Commune ainsi que les bénéfices qu'en tirent les habitants du département de la Seine-Saint-Denis. Ces éléments sont utiles pour rechercher de nouveaux partenaires.

**B. DODIN :** Je souligne le fait qu'il y a de nouveaux outils de concertation entre le Pôle Sup 93 et le CRR 93 Jack Ralite et que ces derniers temps, nous sommes tous plus conscients des besoins des uns et des autres.

**E. HOLDER :** Je me réjouis du dialogue mis en place avec les conservatoires voisins. J'espère que ces phénomènes de mutualisation interpelleront Plaine Commune quant à la nécessité de nous soutenir. Pourriez-vous nous indiquer quel pourcentage d'élèves bénéficie chaque année d'un dispositif porté par le CRR 93 Jack Ralite ?

**A. ROY :** Il me semble que c'est un élève sur cinq. À Aubervilliers, nous intervenons dans les classes de grande section et CP et sur La Courneuve nous intervenons en classe de CE1.

*Délibération :*

*Le conseil d'administration prend acte du bilan à mi-parcours du projet d'établissement 2023-2028 du CRR 93 Jack Ralite.*

## **9. Débat d'orientation budgétaire.**

**Z. BOUZIDI :** Après plusieurs années de fragilité économique, l'année 2025 marque un point de bascule au niveau financier. Pour la première fois depuis plusieurs années, l'établissement s'apprête à terminer l'exercice 2025 avec un excédent budgétaire.

Ceci n'est pas le fruit du hasard mais le résultat d'un pilotage rigoureux de la dépense, de choix parfois exigeants mais toujours au service de l'intérêt général, ainsi que d'un soutien actif des villes. Ces choix permettent de consolider la trésorerie, de dégager des marges de manœuvre et de pouvoir relancer l'investissement, notamment dans le renouvellement et l'entretien du parc instrumental. Le CRR 93 Jack Ralite est un établissement solide, fiable et tourné vers l'avenir. Les orientations budgétaires de 2026 s'inscrivent dans cette continuité : la maîtrise des dépenses et en particulier de la masse salariale et le renforcement de la trésorerie sont les deux priorités actuelles. L'année prochaine, nous faisons encore le choix de la rigueur sans pour autant renoncer aux développements nécessaires afin que 2027 puisse être une année de réelle stabilisation pour la structure.

**E. HOLDER :** Page 4, nous apprenons que le nombre d'heures rémunérées diminue. Que ce soit au niveau annuel ou bien mensuel. Pourriez-vous nous expliquer la raison de cette diminution ? Est-ce lié aux politiques budgétaires ?

**Z. BOUZIDI :** C'est lié à une réorganisation menée de concert avec les représentants des personnels.

**A. GRANDÉ :** Les années passées, nous avons, en concertation avec les membres du CST, travaillé sur la réduction des heures supplémentaires. La fermeture de certaines classes au sein de écoles a contribué également à la réduction des volumes horaires des musiciens intervenants. Par ailleurs, nous avons fusionné quelques niveaux de pratiques collectives afin d'être plus efficaces.

**E. HOLDER :** Est-ce que des enfants n'ont pas été acceptés cette année ?

**S. PETITJEAN :** Ce n'est pas le cas cette année. Nous avons fait face à des départs qui nous ont permis d'absorber la demande. Chaque année, certaines démarches sont effectuées de manière incomplète ce qui n'aboutit pas à l'inscription de l'élève. Cette année, nous n'avons pas accueilli moins d'élèves que les années précédentes.

**E. HOLDER :** Pourrions-nous avoir un retour sur les démissions liées à la nouvelle politique tarifaire ?

**A. GRANDÉ :** Nous avons mis en place un protocole pour les personnes qui se trouveraient en difficulté. En septembre, les agents qui étaient en charge des inscriptions ont proposé aux familles de monter un dossier en vue de la commission d'exonération qui a eu lieu en novembre. En temps normal, cette commission ne traite que 3-4 dossiers de familles faisant face à des événements exceptionnels. Cette année, 17 dossiers ont été instruits et seulement 1 n'a pas bénéficié de la moindre réévaluation de sa tarification.

**R. SOUYRIS :** Les personnes qui ont fait ces demandes proviennent en majorité de Seine-Saint-Denis.

**E. HOLDER :** La dimension contraignante de cette augmentation a été signalée par de nombreuses familles. Il nous a été mentionné que les familles faisaient d'importants efforts pour que leurs enfants poursuivent leur cursus. Par ailleurs, cette nouvelle politique tarifaire m'interroge sur notre capacité à inclure de nouveaux partenaires au sein de notre conseil d'administration. Si nous prenons l'exemple de Plaine Commune, les élèves de ce territoire seraient amenés à payer très cher leur scolarité. Est-ce vraiment dans leur intérêt de nous soutenir ?

**D. BROCH :** Il va sans dire qu'un partenariat avec une collectivité peut donner lieu à des aménagements des frais de scolarité pour la population de ladite collectivité.

**E. HOLDER :** Je remarque également qu'une augmentation des tarifs de 1% est prévue. Considérant la refonte des tarifs ayant eu lieu l'année dernière et la bonne santé financière de la structure, les parents d'élèves désapprouvent cette augmentation.

**Z. BOUZIDI :** Les années précédentes, les tarifs ont été augmentés de 3 % chaque année. Cette augmentation de 1 % prend donc en considération les efforts demandés aux familles l'année précédente. Par ailleurs, la bonne santé de l'établissement reste fragile et - comme évoqué précédemment - doit être renforcée. C'est dans cet esprit que nous appelons de nos vœux à une augmentation modérée des frais de scolarité. Par ailleurs, avant la refonte des tarifs, il avait été demandé au service scolarité un comparatif des politiques tarifaires avec les autres conservatoires d'Île-de-France. Il apparaissait que le CRR 93 Jack Ralite était le conservatoire à rayonnement

régional le moins cher et était celui qui bénéficiait du plus grand nombre de tranches de tarif. Par conséquent, nous pouvons affirmer que notre établissement est celui qui propose des tarifs les plus en phase avec la situation financière de ses usagers.

*Délibération :*

*Le conseil d'administration prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.*

#### **10. Question diverses.**

**E. HOLDER :** Lors du précédent conseil d'administration, l'APEC a alerté sur le fait que le conseil d'établissement ne s'était pas tenu depuis plusieurs années. Il nous avait été communiqué que des élections qui viseraient à désigner les membres qui le composeraient devraient être organisées dans les mois qui suivent la rentrée. Je voulais savoir si ces élections avaient eu lieu et si vous aviez un planning à nous communiquer.

**A. GRANDÉ :** Le règlement intérieur actuel est clair sur la composition du conseil d'établissement. Or, une partie des membres siégeant doivent être élus spécifiquement pour cette instance et l'autre partie doit être désignée par le conseil d'administration. La procédure actuelle est donc très contraignante. Nous envisageons une modification du règlement intérieur afin de fluidifier la mise en place du conseil d'établissement. Celui-ci aura lieu prochainement mais ne pourra pas se dérouler avant début 2026.

**B. DODIN :** Considérant qu'une partie du conseil d'administration et du conseil d'établissement est commune, peut-être qu'il pourrait être judicieux de faire en sorte que les deux instances se succèdent.

**Z. BOUZIDI :** Suite aux différentes questions posées ces derniers temps sur les bâtiments, la direction a souhaité vous faire un point d'étape.

**M. CHRISTOPHE :** Nous avons récemment rencontré le directeur des services techniques pour faire un point sur le bâtiment d'Aubervilliers. Bien que tous les arbitrages ne soient pas encore effectués, celui-ci nous a indiqué qu'une enveloppe de 200 000 € au titre de l'année 2026 pour la maintenance et les réparations serait affectée au bâtiment, sous réserve de validation. Ce temps nous a permis d'identifier d'un commun accord plusieurs chantiers à mettre en œuvre prioritairement : changement des éclairages, amélioration de la ventilation et du chauffage et renouvellement des portes. Par ailleurs, le directeur nous a annoncé qu'un marché pour l'étude de la performance énergétique des bâtiments allait être conclu. Une fois le marché attribué, le prestataire nous fera des propositions afin de trouver des pistes d'économies énergétiques. Nous avons également évoqué un projet d'aménagement de la parothèque. Un architecte sera désigné pour nous accompagner dans cette volonté de transformation de cet espace, entre autres

*Par la suite, un diaporama présenté par Alexis ROY a permis aux membres du conseil d'administration de prendre acte des travaux de rénovation qui ont débuté au sein du bâtiment de La Courneuve. Trois espaces ont été partiellement ou entièrement rénovés.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*